

## Chapitre 5

# Évolution des effectifs d'étudiants et du taux d'obtention de diplômes dans la zone de l'OCDE : quels enseignements pouvons-nous tirer des statistiques internationales ?

*par*

Ulrich Teichler et Sandra Bürger\*

*Ce chapitre tente de décomposer l'expansion récente de l'enseignement supérieur. Il examine dans quelle mesure l'augmentation du nombre d'étudiants pendant ces dernières années reflète des changements relatifs à la définition et à la composition du secteur, aux inscriptions, aux évolutions démographiques et à l'achèvement des études. Il analyse également l'impact de cette expansion sur les taux d'obtention de diplômes et le niveau d'éducation de la population. En conclusion, il traite de la richesse et des limitations des statistiques disponibles pour interpréter l'avenir.*

\* Centre international de recherche sur l'enseignement supérieur, Université de Kassel, Allemagne.

## 5.1. Introduction

Sur une période d'une cinquantaine d'années, le nombre de personnes poursuivant leurs études au-delà de l'enseignement secondaire a considérablement augmenté. Ce phénomène s'est accompagné d'un débat animé sur l'évolution des demandes de l'économie, les besoins de la société et l'impact général d'un nombre croissant de citoyens très instruits, l'évolution de l'accès à l'enseignement supérieur et de la composition du corps étudiant ainsi que sur l'évolution de la nature de l'enseignement supérieur suite à la massification des effectifs.

L'objectif de ce chapitre n'est pas de prendre part au débat général sur l'évolution de la fonction de l'enseignement tertiaire dans un contexte d'expansion mais d'analyser en profondeur différents éléments du processus. L'expansion peut se mesurer grossièrement à l'augmentation, en valeur absolue, du nombre d'étudiants mais, pour bien comprendre les changements qui se sont produits, il faut disposer d'une information plus détaillée et plus désagrégée.

Premièrement, la *définition du secteur* joue un rôle. Les rapports établis peu après la Seconde Guerre mondiale et indiquant que dans les pays très développés environ 3 à 5 % seulement du groupe d'âge pertinent décrochait un diplôme de l'enseignement postsecondaire se référaient généralement aux seules *universités*. Même dans les années 60, on ne s'intéressait guère aux établissements d'enseignement postsecondaire qui n'étaient pas placés sur un pied d'égalité avec les universités, par exemple dans les domaines de la formation des ingénieurs et de la formation des enseignants (voir OCDE, 1970/71). Aux alentours de 1970, le terme *enseignement supérieur* semble être devenu le terme communément admis pour désigner les éléments de base de l'enseignement universitaire et de l'enseignement dispensé dans les autres types d'établissements d'enseignement supérieur; dans les pays très développés de l'époque, environ 20 % en moyenne du groupe d'âge pertinent s'inscrivait dans des programmes d'enseignement supérieur. On mettait de plus en plus l'accent sur les questions de composition institutionnelle et donc sur les signes d'une « diversification » grandissante (voir, par exemple, OCDE, 1983). Dans les années 80 et 90, des organismes internationaux, notamment l'OCDE, mais aussi, dans une certaine mesure, l'UNESCO et la Commission européenne, ont été les fers de lance de l'utilisation du terme *enseignement tertiaire* dans leurs études sur les développements récents de l'enseignement au-delà du secondaire. Par opposition à « supérieur », le terme « tertiaire » suggère que ce troisième stade a un contenu éducatif plus large que celui véhiculé par les termes utilisés pour les systèmes éducatifs traditionnels à stratification verticale qui désignent les niveaux de qualité et les caractéristiques de certains programmes d'études. Sur cette période, les taux d'inscription sont passés à plus de 50 %, et l'on annonçait que dans les premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle, plus des trois-quarts d'un groupe d'âge recevrait une forme d'enseignement tertiaire dans de nombreux pays très développés (OCDE, 1998).

Deuxièmement, la *composition institutionnelle* est un élément important de l'analyse du processus d'expansion. Il existe des *définitions fonctionnelles* de la composition institutionnelle et universitaires et politiciens se sont intéressés tout particulièrement à la théorie du développement de l'enseignement supérieur du chercheur américain Martin Trow (1974) : jusqu'à un taux d'inscription d'environ 15 %, on ne peut parler que d'un « enseignement supérieur d'élite ». Au-delà de ce seuil, apparaît un « enseignement supérieur de masse » et lorsque le taux d'inscription dépasse 50 %, on est dans un « enseignement supérieur universel ». Martin Trow considère que la coexistence de ces segments protège l'enseignement destiné à une élite pour préserver la qualité et servir au mieux les étudiants les plus talentueux. En outre, les *types d'institutions et de programmes* ont été souvent présentés en termes de dichotomie entre les universités et « l'enseignement supérieur non universitaire », « l'enseignement supérieur de cycle court », « le secteur alternatif », « l'enseignement supérieur appliqué », etc. De plus, les *années d'études et les niveaux des programmes d'études* ont été souvent considérés comme étant la règle d'or de la comparaison des systèmes et des programmes au même titre que la compétence des étudiants. Comme les concepts sous-jacents étaient sujets à controverse et que les accords institutionnels continuaient à varier sensiblement d'un pays à l'autre, l'UNESCO et l'OCDE ont élaboré dans les années 90 une typologie basée principalement sur les années d'études et les niveaux des programmes d'études et prenant également en compte le type de programmes d'études, pour reprendre les termes de l'OCDE, l'enseignement « tertiaire de type B » et l'enseignement « tertiaire de type A ». En outre, des données sont disponibles sur les *domaines d'études*, sujet qui n'est pas abordé dans cette analyse.

Troisièmement, la *composition sociobiographique* est importante pour identifier ceux qui profitent et ceux qui sont désavantagés par le processus d'expansion. Le *niveau d'instruction* des parents, leur *statut socio-économique* et *l'origine ethnique* sont souvent désignés comme étant des variables de fond de la répartition sociale; or, ces indicateurs sont mesurés différemment dans les différents pays. Le plus souvent, les statistiques internationales donnent des informations reposant sur des définitions non controversées de *l'âge* et du *sexe* des étudiants.

Quatrièmement, les informations relatives aux *nouveaux entrants* sont à différents égards plus intéressantes que les informations sur les effectifs globaux d'étudiants. En effet, alors que le nombre total d'étudiants est influencé par la durée variable des programmes d'études, le nombre des nouveaux entrants indique le nombre de personnes qui fréquentent l'enseignement tertiaire. Les variations du nombre d'étudiants reflètent d'une part les *évolutions démographiques* : une augmentation du nombre des naissances conduira probablement, quelques années plus tard, à une augmentation du nombre des nouveaux entrants et une baisse des naissances conduira à une diminution de ce nombre. D'autre part, une augmentation du nombre des nouveaux entrants peut être due à une fréquentation relativement plus importante de l'enseignement tertiaire : le *taux d'admission* se définit comme la proportion de nouveaux entrants parmi l'ensemble du groupe d'âge concerné.

Cinquièmement, le nombre de *diplômés* indique combien de personnes sont pleinement qualifiées en termes d'enseignement tertiaire et sont « livrées » à la société. Ce nombre est également affecté par les évolutions démographiques, et le *taux d'obtention de diplôme* indique la proportion dans l'ensemble de leur classe d'âge de ceux qui ont suivi avec succès des programmes d'enseignement tertiaire. Le taux d'obtention de diplôme est inférieur au taux préalable de nouveaux entrants du fait des étudiants qui abandonnent en

route : les *taux de réussite* font le lien entre les taux d'admission et les taux d'obtention de diplôme. En outre, le nombre annuel de diplômés a une incidence sur la composition de la population en termes d'éducation, habituellement mesurée par le niveau d'instruction de la *population adulte* ou, plus spécifiquement, dans les statistiques de l'OCDE, par le taux des 25-64 ans ayant atteint l'enseignement tertiaire.

Sixièmement, la *mobilité internationale des étudiants* joue un rôle dans l'expansion ou la contraction de l'enseignement tertiaire. Les statistiques disponibles se réfèrent à l'enseignement supérieur national et, dans le passé, on pouvait supposer que la plupart des étudiants étaient citoyens du pays dans lequel ils faisaient leurs études. Mais, ces dernières années, le nombre des étudiants *étrangers* et des étudiants *faisant leurs études à l'étranger* et le nombre des étudiants qui sont *mobiles au plan interne* ou *mobiles au plan externe* affectent les chiffres des inscriptions dans certains pays très développés à tel point que la mobilité des étudiants ne peut plus être considérée comme un facteur marginal.

L'objectif de ce chapitre est de décomposer l'expansion récente de l'enseignement tertiaire sur la base des sources d'informations décrites ci-dessus. Dans quelle mesure l'augmentation du nombre des étudiants ces dernières années reflète-t-elle des changements intervenus dans la définition du secteur, sa composition, les taux d'admission, les évolutions démographiques et l'achèvement avec succès des programmes d'études et comment affecte-t-elle le taux d'obtention de diplôme et le niveau d'instruction de la population? L'analyse est axée sur les données de l'OCDE concernant les pays d'Europe occidentale et le Japon mais elle fait parfois référence à d'autres pays membres de l'OCDE et, occasionnellement, à d'autres régions du monde. Elle traite des changements intervenus entre le début des années 90 jusqu'à nos jours.

Ce chapitre discute, en outre, de la multitude d'informations statistiques disponibles et de leurs limites. Des compilations telles que la publication annuelle de l'OCDE, *Regards sur l'éducation*, indiquent le grand nombre d'informations disponibles. Toutefois, une analyse détaillée souligne également les limites de ces informations, limites qui peuvent être dues à des concepts controversés, à la diversité des définitions, aux pratiques de collecte des données dans les différents pays et à la volonté des pays et des organismes internationaux qui collectent les statistiques auprès des pays, d'inclure ou d'exclure certaines dimensions lors de la collecte.

## 5.2. Évolution des effectifs

Comme indiqué précédemment, l'évolution la plus notable observée dans l'enseignement supérieur au cours des dernières décennies semble être son expansion ou élargissement, souvent désigné sous le terme de « massification » de l'enseignement supérieur. Les statistiques internationales fournissent trois mesures de cette expansion : le nombre d'étudiants inscrits, les taux d'inscription et les taux d'admission. Cette section donne à penser que l'augmentation des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur a été moins liée à des facteurs démographiques qu'à l'allongement des programmes d'études et à l'offre de nouveaux programmes de cycle court qui, dans certains cas, fait suite à la valorisation des programmes d'enseignement professionnel en programmes d'enseignement tertiaire. Mais, dans le futur, les évolutions démographiques pourraient jouer un rôle plus important.

### Nombre global d'étudiants

L'expansion quantitative de l'enseignement tertiaire est souvent décrite en termes de nombre absolu d'étudiants inscrits. L'évolution du *nombre global d'étudiants inscrits* peut être clairement identifiée si la définition du secteur n'a pas changé au fil du temps ou si les changements qui lui ont été apportés sont clairement indiqués. Le Japon, par exemple, qui collecte des données sur l'éducation selon des définitions relativement stables, constitue donc un cas d'analyse approprié. Au Japon, le nombre d'étudiants dans les universités et les établissements postsecondaires est passé d'environ 240 000 en 1950 à environ 3 millions en 2000; autrement dit, il a été multiplié par plus de douze en 50 ans. En outre, plus de 500 000 personnes étaient inscrites dans d'autres établissements d'enseignement professionnel qui, en 1978, ont été promus au rang d'établissements d'enseignement tertiaire.

Si l'on fait abstraction des changements apportés aux définitions, on peut estimer que sur les cinquante dernières années, la population mondiale des étudiants de l'enseignement tertiaire est passée de moins de 10 millions dans les années 50 à environ 183 millions en 2006 selon les données les plus récentes de l'UNESCO (UNESCO, 2007).

Le tableau 5.1 montre le nombre global d'étudiants inscrits dans l'enseignement tertiaire de par le monde entre 1980 et 1995 tel que présenté dans une analyse pour la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de l'UNESCO en 1998. Dans les « régions plus développées », le nombre d'étudiants n'a guère augmenté entre 1980 et 1985, passant de 23 millions à 25 millions mais il a augmenté par la suite à un rythme un peu plus rapide, passant de 29 millions en 1990 à 34 millions en 1995. L'UNESCO a récemment modifié ses définitions politico-géographiques, mais des données récentes laissent penser que le nombre global d'étudiants dans les « régions plus développées » a atteint les 39 millions en 2006. Cependant, dans les pays très développés, les effectifs globaux d'étudiants ont augmenté dans les années 80 et 90 à un rythme plus lent que dans d'autres régions du monde.

Selon les données de l'OCDE, le nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement tertiaire dans les pays européens membres de l'OCDE en 2000 (y compris certains pays d'Europe centrale et orientale) est passé sur la période étudiée ici (soit entre le début des années 90 et 2006) d'environ 11 millions à environ 13 millions. Cette progression du nombre d'étudiants est bien inférieure à la moyenne mondiale.

Le meilleur indicateur de la croissance des effectifs est le taux de croissance annuel. Dans les années 50, le nombre des étudiants de l'enseignement supérieur a augmenté en moyenne de 5 % par an dans les pays européens membres de l'OCDE; dans les années 60, ce taux moyen annuel est passé à près de 8 % (Pellegrin, 1974). Au début des années 70, le rythme de croissance était similaire mais il faut se souvenir que, dans certains pays, une partie de la croissance s'est opérée par le biais de la valorisation d'établissements qui auparavant n'étaient pas considérés comme des établissements d'enseignement supérieur et qui, pour la plupart, n'étaient pas inclus dans les statistiques de l'enseignement supérieur. Entre le milieu des années 70 et le milieu des années 80, le taux de croissance moyen dans les pays européens membres de l'OCDE était inférieur à 2 %; les disparités entre les pays étaient considérables et certains voyaient leur taux de croissance stagner, voire baisser quelque peu.

Entre le milieu des années 80 et le début des années 90, l'OCDE (1998) a observé une nouvelle période de « massification de l'enseignement tertiaire » (y compris l'enseignement

Tableau 5.1. **Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement tertiaire dans le monde, 1980-2006**

En milliers

	1980	1985	1990	1995	2006 <sup>1</sup>
TOTAL DANS LE MONDE	51 160	60 296	68 665	81 745	139 395
Régions plus développées	23 321	25 053	29 050	34 346	38 963
Amérique du Nord	13 517	13 887	15 628	16 438	18 814
Asie/Océanie	2 910	2 929	3 512	5 318	5 363
Europe	6 895	8 237	9 910	12 589	14 786
Pays en transition	11 317	10 882	10 716	10 790	19 298
Régions moins développées	16 523	24 361	28 899	36 610	81 135
Afrique subsaharienne	563	906	1 365	1 926	3 182
États arabes	1 487	2 017	2 449	3 143	6 060
Amérique latine/Caraiïbes	4 930	6 364	7 353	8 121	15 635
Asie de l'Est/Océanie	5 266	9 120	10 600	14 333	36 735
Asie du Sud	4 063	5 535	6 456	8 004	17 162
Pays les moins développés	664	1 033	1 181	1 712	2 089

1. Données de 2004 ou de 2005, quand les données de 2006 ne sont pas disponibles.

Note : La classification des pays correspond à celle de l'UNESCO dans les années 90.

Source : UNESCO (1998, 2006 et 2007).

tertiaire professionnel). Toutefois, la croissance annuelle moyenne d'un peu plus de 3 % a été bien inférieure à celle des périodes après-guerre. Le tableau 5.2 donne à penser que les taux annuels de croissance ont sensiblement varié parmi les pays européens membres de l'OCDE : ils ont augmenté de moins de 3 % dans environ un tiers des pays, de 3 % à 4 % dans un deuxième tiers et de plus de 4 % dans un troisième tiers.

Entre 1996 et 2006, période plus particulièrement étudiée ici, la progression annuelle moyenne des effectifs de l'enseignement tertiaire dans les pays d'Europe occidentale a plafonné aux alentours de 1.7 %. Le tableau 5.2 montre :

- un déclin dans deux pays ;
- une croissance annuelle inférieure à 1 % dans quatre pays ;
- une augmentation comprise entre 1 % et 3 % dans cinq pays.

De même, les effectifs ont diminué au Canada; ils ont augmenté de façon marginale au Japon et ont progressé en Australie et aux États-Unis.

Si l'on excepte l'Irlande et la Suisse, des taux de croissance plus élevés n'ont été observés que dans les pays européens qui affichaient un taux d'inscription plus bas parmi le groupe d'âge respectif au début des années 90, à savoir la Turquie et les nouveaux pays membres de l'OCDE d'Europe centrale et orientale.

En somme l'expansion de l'enseignement supérieur en termes de nombre global d'étudiants s'est poursuivie tant dans l'ensemble de l'Europe occidentale que dans tous les pays membres de l'OCDE entre le début des années 90 et les années les plus récentes pour lesquelles on dispose de données. Mais la progression a été inférieure à celle d'autres régions du monde. En outre, les évolutions ont été relativement hétérogènes dans les pays d'Europe occidentale, certains pays enregistrant une croissance marginale et d'autres une décroissance. L'expansion globale de l'enseignement supérieur en termes de nombre d'étudiants ne peut plus être envisagée selon un schéma plus ou moins cohérent entre les pays très développés.

Tableau 5.2. **Taux de croissance des effectifs à temps plein de l'enseignement tertiaire dans certains pays de l'OCDE, 1985, 1996 et 2006**

En chiffres absolus, 1996 = 100

	1985	1996	2006
<b>Europe de l'Ouest</b>			
Autriche	77	100	107
Belgique	67	100	93
Danemark	72	100	116
Finlande	60	100	83
France	64	100	105
Irlande	51	100	140
Italie	67	100	114
Pays-Bas	79	100	122
Norvège	53	100	109
Espagne	54	100	101
Suède	94	100	114
Suisse	79	100	142
Turquie	31	100	175
Royaume-Uni	50	100	121
<b>Europe orientale et Europe centrale</b>			
République tchèque	m	100	181
Hongrie	m	100	182
Pologne	m	100	190
<b>Autres pays</b>			
Australie	56	100	149
Canada	76	100	65
Japon	60	100	101
États-Unis	87	100	132

m = manquant.

Note : 1997 pour la Turquie et 1998 pour la Pologne.

Source : Base de données sur l'éducation de l'OCDE.

### Taux d'admission et taux d'inscription

Il est souvent plus utile de disposer de nombres relatifs des nouveaux entrants ou des étudiants inscrits que de nombres absolus. Lorsqu'on analyse et évalue l'expansion de l'enseignement tertiaire, il est intéressant d'examiner des problèmes tels que les opportunités d'étude ou l'impact de l'expansion sur la proportion de personnes hautement qualifiées dans la population adulte et ces problèmes peuvent être plus facilement observés en termes relatifs. Deux indicateurs, le taux d'inscription et le taux d'admission, sont souvent utilisés pour présenter l'expansion relative de l'enseignement supérieur :

- *taux d'inscription* : nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement tertiaire rapporté à la population globale du groupe d'âge habituellement engagé dans l'enseignement tertiaire ;
- *taux d'admission* : nombre de nouveaux entrants rapporté à la population en âge d'entrer dans l'enseignement tertiaire.

L'UNESCO et la Banque mondiale publient fréquemment les taux d'inscription. À titre d'exemple, les statistiques de base destinées à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de l'UNESCO présentaient deux indicateurs de ce type (UNESCO, 1998). Le premier était le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants. Entre 1980 et 1995, ce nombre a augmenté de près de 25 % dans le monde, passant de 1 151 à 1 434. En chiffres arrondis, il a augmenté de 34 % dans les « pays plus développés », passant de 3 100 à 4 100 ; il a baissé

de 12 % dans « les pays en transition », passant de 3 000 à 2 600; il a augmenté de 65 % dans les « pays moins développés », passant de 500 à plus de 800, et de 77 % dans les « pays les moins développés », passant de moins de 200 à environ 300.

Le deuxième indicateur calculé par l'UNESCO était le « taux brut d'inscription » c'est-à-dire le pourcentage d'étudiants parmi les jeunes qui ont jusqu'à cinq ans de plus de l'âge normal de sortie de l'enseignement secondaire dans le pays. Entre 1980 et 1995, le taux d'inscription a augmenté, passant de 37.2 % à 59.6 % dans les « pays plus développés », de 33.6 % à 34.2 % dans les « pays en transition », de 5.1 % à 8.8 % dans les « pays moins développés » et de 1.8 % à 3.2 % dans les « pays les moins développés ».

Depuis, ces chiffres ont encore augmenté. Pour l'année 2006, les taux bruts d'inscription ont été de 70 % en Amérique du Nord et en Europe occidentale, de 57 % au Japon, de 73 % en Australie et de 31 % dans le monde (UNESCO, 2007).

Si l'on compare les différents taux de croissance sur la période de 15 ans entre 1980 et 1995 dans les « pays plus développés », on observe une augmentation de 47 % du nombre absolu d'étudiants, soit environ 3 % par an, de 34 % du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants et de 60 % parmi les jeunes de l'âge type de ce niveau d'étude. La comparaison montre clairement une augmentation de la durée moyenne des études dans les pays plus développés. Les chiffres ne permettent pas de dissocier la croissance due à une augmentation des taux d'admission et celle due à un allongement de la durée des études.

L'OCDE utilise les taux d'admission comme indicateur de la fréquentation initiale de l'enseignement tertiaire. Pour les comparaisons internationales et les analyses de tendances, cet indicateur est assurément plus pertinent que l'augmentation du taux d'inscription car la durée moyenne des études varie d'un pays à l'autre et elle évolue dans le temps. À titre d'exemple, le taux brut d'inscription relativement faible indiqué ci-dessus pour le Japon en 2006, est clairement dû au fait que le nombre moyen d'années passées dans l'enseignement tertiaire est plus faible au Japon que dans la plupart des autres pays très développés.

Selon les estimations, les taux d'admission dans les pays européens membres de l'OCDE ont augmenté, passant d'une moyenne nationale inférieure à 5 % du groupe d'âge correspondant aux alentours de 1950 (enseignement universitaire) à plus de 20 % aux alentours de 1970 (enseignement supérieur) et à plus de 40 % au milieu des années 90 (enseignement tertiaire). Une croissance annuelle moyenne de plus de 5 % a été due en partie à la valorisation des programmes.

Pour les pays d'Europe occidentale membres de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, nous trouvons un taux d'admission moyen de :

- 38 % en 1991, avec 24 % d'étudiants commençant des programmes d'enseignement tertiaire de type A et 14 % d'étudiants entrant dans d'autres programmes d'enseignement tertiaire ;
- 64 % en 2005, avec 49 % d'étudiants entrant dans l'enseignement tertiaire de type A et 17 % entrant dans l'enseignement tertiaire de type B. Dans les nouveaux pays d'Europe centrale et orientale membres de l'OCDE, le taux net d'admission a été de 63 %.

Le taux moyen d'admission dans l'enseignement tertiaire parmi les pays d'Europe occidentale membres de l'OCDE a augmenté depuis le début des années 90 à un rythme annuel moyen de près de 4 %. Son augmentation a été supérieure à celle des taux d'inscription globaux, en raison principalement d'une proportion croissante d'étudiants faisant des études relativement courtes.



Tableau 5.3. **Taux d'admission dans l'enseignement tertiaire dans certains pays de l'OCDE, 1991 et 2005**

En pourcentage du groupe d'âge correspondant

	1991			2005		
	Tertiaire non universitaire	Tertiaire universitaire	Total	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A	Total
<b>Europe occidentale</b>						
Autriche	5	23	28	9	37	46
Belgique	22	28	50	34	33	67
Danemark	14	24	38	23	57	80
Finlande	29	33	62	m	73	73
France <sup>2</sup>	15	29	44	34	39	73
Allemagne	11	33	44	14	36	50
Irlande	16	17	34	14	45	59
Italie	m	36	36	m	56	56
Pays-Bas	25	13	38	m	59	59
Espagne	m	40	40	22	43	65
Suède	34	13	47	7	76	83
Turquie	2	12	15	19	27	46
Royaume-Uni	8	20	28	28	51	79
<b>Europe centrale et Europe orientale</b>						
République tchèque <sup>1</sup>	1	15	16	8	41	49
République slovaque <sup>1</sup>	m	m	m	2	59	61
Hongrie	9	7	16	11	68	79
<b>Autres pays</b>						
Australie	16	36	52	m	82	m
Japon	29	24	53	30	41	71
États-Unis	27	38	65	m	64	m

1. 1991 : Tchécoslovaquie.

2. 2003 au lieu de 2005.

m = manquant.

Source : OCDE (1993, 2005 et 2007), *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*.

Le tableau 5.3 montre que la progression des taux d'admission a sensiblement varié. Elle a été supérieure en moyenne dans les pays d'Europe centrale et orientale membres de l'OCDE et inférieure dans les autres pays membres examinés. En Europe occidentale, la croissance annuelle moyenne des taux d'admission sur la période de 14 ans a été inférieure à 2 % en Finlande et en Allemagne, était entre 2 et 4 % en Belgique et aux Pays-Bas et s'élevait à 4.5 % ou plus en Autriche, en France, au Danemark, en Espagne, en Irlande, en Suède et au Royaume-Uni.

Dans certains pays, la disparité des taux d'admission a été clairement liée à la valorisation des programmes (« upgrading »); celle-ci explique également, dans une certaine mesure, la proportion d'étudiants faisant des études relativement courtes. En Espagne, en Turquie et au Royaume-Uni, la valorisation de la formation professionnelle en dehors de l'enseignement tertiaire en enseignement tertiaire de type B a été considérable.

### Évolutions démographiques

L'impact des changements démographiques sur les effectifs du système éducatif tend à être problématique quand la cohorte d'âge correspondante connaît une augmentation ou une diminution marquée. Depuis les années 90, d'aucuns se sont inquiétés de la réduction de la taille des cohortes types en âge de fréquenter l'enseignement postsecondaire dans la

plupart des pays très développés. Or, selon les statistiques de l'OCDE (OCDE, 2006, *Regards sur l'éducation*, tableau C.2.2), le nombre moyen d'étudiants dans les pays européens membres de l'OCDE aurait diminué de 5 % entre 1995 et 2004 si l'évolution des effectifs était déterminée exclusivement par des facteurs démographiques (déclin démographique annuel supérieur à 0.5 % en moyenne). L'évolution démographique a eu sur le taux global absolu d'inscription une incidence moindre que sur l'évolution des taux d'admission ou les changements observés dans le choix des programmes d'études (cycle long ou cycle court).

Contrairement à ce qui s'est passé en Europe occidentale, l'évolution démographique a joué au Japon un rôle majeur ces dernières années. Selon le ministère japonais de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (2004), la population des jeunes de 18 ans, qui était d'environ 2 millions d'individus en 1960, est tombée à 1.4 million en 1964; elle est remontée de manière spectaculaire à 2.5 millions en 1966, pour retomber à 1.6 million en 1975 et rester à ce niveau jusqu'en 1985. Elle s'est élevée ensuite à plus de 2 millions en 1992, est retombée à 1.5 million en 2002 et devrait baisser modérément à 1.2 million en 2009 pour rester plus ou moins constante jusqu'en 2020.

En dépit de la diminution de la population concernée entre 1992 et 2002, le nombre des nouveaux entrants dans l'enseignement tertiaire japonais n'a baissé que de 1.15 million à 1.05 million. Comme le montre le tableau 5.3, le taux d'admission est passé de 53 % à 71 % sur une période de 14 ans. Mais les places potentiellement vacantes du fait de la baisse démographique ont été presque entièrement pourvues du fait de la plus grande capacité d'absorption du groupe d'âge pertinent. Toutefois, le phénomène a affecté de manière différente les divers types d'établissements d'enseignement tertiaire. Le nombre des nouveaux entrants dans les nouveaux collèges technologiques et les programmes professionnels d'enseignement tertiaire de type B est resté plus ou moins constant. En revanche, le nombre des nouveaux entrants dans les établissements postsecondaires (« junior colleges ») a diminué, passant d'environ 250 000 à environ 110 000. Les experts estiment que la baisse des effectifs des établissements postsecondaires est liée pour plus de moitié à la valorisation de nombre d'entre eux en universités. La baisse démographique observée depuis 1992 a généré une crise financière grave dans plus d'un dixième des universités privées, un accès plus ou moins ouvert à plus d'un tiers des universités et un esprit moins concurrentiel parmi la proportion plus forte de jeunes susceptibles de se diriger vers les universités (voir Yonezawa et Kim, 2008).

En résumé, les données disponibles montrent que, ces dernières années, les taux d'admission dans l'enseignement tertiaire ont continué à augmenter dans les pays d'Europe occidentale à des rythmes différents. L'augmentation des taux moyens d'admission supérieure à l'augmentation des effectifs globaux s'explique principalement par des opportunités accrues de programmes d'études courts, qui résultent en partie de la valorisation des programmes de formation professionnelle en programmes d'enseignement tertiaire. En outre, un déclin démographique modéré n'a pas été un facteur très important ces dernières années mais pourrait bien, dans l'avenir, jouer un rôle plus important.

### 5.3. La composition du corps étudiant

L'expansion de l'enseignement supérieur est-elle la cause ou la conséquence d'une modification de la composition du corps étudiant? Il est difficile de répondre à cette

question à partir des statistiques internationales. En effet, si nous savons que le gros des effectifs du tertiaire continue d'être dans l'enseignement supérieur général et que la proportion de femmes dans les effectifs d'étudiants a progressé, il n'y a pas eu, au niveau international, de collecte systématique de données sur l'âge des étudiants ou sur leur milieu socio-économique. Bien que le nombre des étudiants étrangers ait sensiblement augmenté ces dernières années, ce facteur n'a pas été, à l'évidence, un moteur de massification de l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE.

### **Composition institutionnelle**

Dans les statistiques sur les effectifs d'étudiants, l'OCDE fait une distinction entre « l'enseignement tertiaire universitaire » et « l'enseignement tertiaire non universitaire » autour de 1990 et entre « l'enseignement tertiaire de type A » et « l'enseignement tertiaire de type B » après la dernière classification CITE de 1997. Les définitions des deux catégories sont relativement similaires mais une distinction majeure mérite d'être notée. Les étudiants inscrits dans différents programmes de niveau licence dans des établissements non universitaires d'enseignement supérieur, par exemple le HBO aux Pays-Bas, le *ammittikorkeakoulu* en Finlande et les collèges universitaires en Suède, étaient classés dans « l'enseignement tertiaire non universitaire » au début des années 90 mais dans « l'enseignement tertiaire de type A » ces dernières années.

En outre, l'OCDE propose diverses catégories pour diviser « l'enseignement universitaire » ou « l'enseignement tertiaire de type A » en fonction des années d'études et du niveau des programmes. Dans les statistiques sur les effectifs d'étudiants, les taux d'admission et les taux d'obtention de diplôme, ces catégories ont varié au fil des ans et bien souvent au cours d'une même année.

Les données disponibles sur les taux d'admission, les taux d'inscription et les taux d'obtention de diplôme montrent que dans les pays d'Europe occidentale le secteur universitaire et tertiaire de type A est généralement le plus vaste et que, ces dernières années, il s'est développé davantage que l'autre secteur de l'enseignement tertiaire. Toutefois, cela est dû, dans une large mesure, à la redéfinition des catégories, notamment à la nouvelle répartition des programmes non universitaires de licence dans différents programmes européens.

Une analyse chronologique de la composition institutionnelle du corps étudiant est entravée par la valorisation continue des programmes. On s'efforce actuellement en Europe de mettre en place une structure licence-maîtrise dans le contexte du « processus de Bologne » et d'améliorer la qualité de la formation et de l'enseignement professionnels et les possibilités de passerelles vers l'enseignement tertiaire dans le contexte du « processus de Copenhague ». Cela suppose de réviser la classification statistique de l'enseignement tertiaire et pourrait conduire à de nouveaux efforts de valorisation en « enseignement tertiaire de type B », voire en programmes de licence, de la formation et de l'enseignement professionnels qui sont actuellement présentés dans l'enseignement secondaire dans les statistiques disponibles.

### **Composition sociobiographique**

Le sexe est la seule information sur la composition sociobiographique du corps étudiant que publient de manière cohérente et uniforme les agences nationales fournissant des informations systématiques sur l'éducation. Les données comparatives sur la formation scolaire antérieure, le statut socio-économique, l'origine ethnique, etc.,

sont parfois présentées pour un nombre limité de pays et bien souvent elles sont tirées d'enquêtes sur des échantillons représentatifs. Cela reflète à la fois les limites des statistiques générales et la diversité internationale de la collecte de données.

Pendant de nombreuses années, les informations faisant référence au sexe se sont limitées à des informations sur la sous-représentation des femmes. Cela a été généralement vrai dans les premières décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale pour les pays membres de l'OCDE et plus longtemps encore au niveau mondial. Mais, dans les années 80, le taux d'admission des femmes dans l'enseignement tertiaire a été supérieur à celui des hommes dans les pays d'Europe occidentale membres de l'OCDE. En 1991, le taux moyen d'admission était de 36.0 % pour les hommes et de 39.1 % pour les femmes et les hommes représentaient 48 % du total des nouveaux entrants. Sur les 15 pays d'Europe occidentale pour lesquels des informations étaient disponibles, le nombre de femmes parmi les nouveaux entrants était supérieur au nombre d'hommes dans neuf pays. Selon les statistiques de l'UNESCO, en 2005 les femmes représentaient au niveau mondial 50 % des étudiants de l'enseignement tertiaire, même s'il y avait de fortes différences entre les pays.

En 2005, en Europe occidentale, 56.9 % des hommes et 71.2 % des femmes commençaient un enseignement tertiaire. Sur tous les nouveaux entrants, 46 % – moyenne de tous les pays fournissant des informations – étaient des hommes (47 % pour l'entrée dans l'enseignement tertiaire de type A et 44 % pour l'entrée dans l'enseignement tertiaire de type B). Comme le montre le tableau 5.4, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à commencer des études de niveau tertiaire dans 13 des 15 pays d'Europe occidentale pour lesquels des données étaient disponibles. Les informations fournies au tableau 5.4 donnent à penser que d'autres pays de l'OCDE tendent également à avoir un pourcentage plus élevé de femmes. La Suisse et la Turquie étaient les deux seuls pays où le nombre d'hommes dans l'enseignement tertiaire demeurait supérieur à celui des femmes (Vincent-Lancrin, 2008).

Ces dernières années, l'OCDE a également fourni des informations sur l'âge des étudiants à leur entrée dans l'enseignement tertiaire. En 2005, dans 18 pays européens membres de l'OCDE, l'âge moyen à l'entrée dans l'enseignement tertiaire était de 21.7 ans pour le 20<sup>e</sup> centile, de 23 ans pour le 50<sup>e</sup> centile et de plus de 27.4 ans pour le 80<sup>e</sup> centile. On note des différences frappantes entre les pays. En Europe, les pays nordiques, la Hongrie et la Suisse faisaient état de 20 % ou plus d'étudiants de plus de 25 ans (voir les données pour le 80<sup>e</sup> centile, OCDE, 2007, *Regards sur l'éducation*). Parmi les pays membres non européens, cela est vrai également pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

En résumé, les informations fournies par les statistiques internationales sur le profil sociobiographique des étudiants de l'enseignement tertiaire sont rares. Une amélioration de la situation n'est guère probable car la collecte nationale de données va sans doute demeurer limitée dans ce domaine et les controverses sur les catégories les plus intéressantes vont probablement persister. Les enquêtes nationales ou les enquêtes internationales comparatives restent donc les sources de données les plus intéressantes.

### **Étudiants étrangers et étudiants mobiles**

Au fil des ans, les pouvoirs publics se sont intéressés de plus en plus à une autre catégorie d'étudiants : les étudiants mobiles au plan international. Contrairement aux sous-groupes établis sur la base du sexe, de l'âge, du niveau d'instruction, il ne s'agit pas

Tableau 5.4. **Taux d'admission dans l'enseignement tertiaire par sexe dans certains pays de l'OCDE, 1991 et 2005**

En pourcentage du groupe d'âge correspondant

	1991			2005		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Europe occidentale</b>						
Autriche	27	28	28	41	51	46
Belgique	45	52	48	58	76	67
Danemark	33	43	38	68	92	80
Finlande <sup>2</sup>	54	71	62	63	84	73
France <sup>2</sup>	40	49	44	56	90	73
Allemagne <sup>1</sup>	49	39	44	47	53	50
Irlande	34	33	34	54	64	58
Italie	35	36	36	49	64	56
Pays-Bas <sup>2</sup>	38	34	36	54	63	59
Norvège <sup>2</sup>	32	42	37	64	89	76
Espagne	39	43	41	57	74	65
Suède	43	52	43	71	97	83
Suisse	31	23	27	55	51	53
Turquie	19	11	15	51	40	46
Royaume-Uni	28	27	28	65	94	79
<b>Europe centrale et Europe orientale</b>						
Hongrie	16	16	16	65	91	78
<b>Autres pays</b>						
Australie <sup>2</sup>	42	62	52	74	91	82
Japon	52	54	53	70	72	71
États-Unis <sup>2</sup>	61	69	65	56	71	64

1. 1991, Allemagne occidentale uniquement.

2. 2003 au lieu de 2005.

Source : OCDE (1993, 2005 et 2007), *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*.

d'un sous-groupe d'une taille donnée dans chaque pays; la mobilité affecte la taille du corps étudiant dans chaque pays. Si, par exemple, la mobilité vers l'intérieur est supérieure à la mobilité vers l'extérieur, le nombre global d'étudiants augmente.

Jusqu'à une époque récente, les organismes internationaux collectant des statistiques sur l'éducation ne recueillaient pas de données sur la mobilité, *stricto sensu*, des étudiants mais sur leur nationalité. Le nombre d'étudiants étrangers et le nombre de personnes faisant des études à l'étranger étaient utilisés comme indicateurs de la mobilité. Or, certains étudiants étrangers vivent dans le pays d'étude avant d'entrer dans l'enseignement tertiaire (ils ne sont donc pas mobiles à des fins d'études) et certains repartent étudier dans leur pays d'origine (ils sont donc mobiles mais pas étrangers).

Le nombre d'étudiants étrangers dont font état les statistiques a plus que doublé dans les pays membres de l'OCDE entre le début des années 90 et l'année 2005, période durant laquelle la mobilité internationale des étudiants est devenue un fait majeur de la politique de l'enseignement supérieur. Selon les statistiques disponibles de l'UNESCO, le nombre d'étudiants étrangers dans le monde est passé d'environ 500 000 aux alentours de 1970 à près de 1 million en 1980, à plus de 1.5 million dans le milieu des années 90 et à près de 2.7 millions en 2005. Toutefois, la proportion d'étudiants faisant des études à l'étranger est restée en gros d'environ 2 % par rapport à l'ensemble des étudiants au niveau mondial. Comme la plupart des étudiants faisant des études à l'étranger vont vers des pays très

développés et que la population et les taux de croissance relatifs des étudiants de ces pays ont été inférieurs à la moyenne mondiale, le pourcentage d'étudiants étrangers dans l'ensemble du corps étudiant de ces pays a sensiblement augmenté au fil des ans.

Le nombre d'étudiants étrangers dont font état les statistiques officielles des pays d'Europe occidentale membres de l'OCDE a presque doublé entre le début des années 90 et l'année 2005. Le ratio moyen étudiants étrangers/nombre total d'étudiants inscrits est passé d'environ 4 % à plus de 6 %. En Europe centrale et orientale, le taux d'augmentation a été plus élevé mais il est parti d'un niveau beaucoup plus bas et il est demeuré inférieur. Parmi les pays non européens membres de l'OCDE, la proportion d'étudiants étrangers varie si largement que toute généralisation serait déplacée. On pourrait être enclin à considérer le fait d'étudier à l'étranger comme un facteur majeur d'évolution des taux d'inscription dans les pays très développés. Or, en fait, l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers paraît expliquer en moyenne au mieux 10 % de l'augmentation totale des effectifs.

Le tableau 5.5 fournit des informations sur les étudiants étrangers dans une sélection de pays membres de l'OCDE de 1998 à 2005. Il indique le pourcentage d'étudiants étrangers dans l'ensemble de la population étudiante. Ce pourcentage a augmenté d'environ 8 points de pourcentage en Australie (passant de 12.6 % à 20.6 %) et d'au moins 3 points de pourcentage en République tchèque, au Danemark, en France, en Allemagne, en Suède et au Royaume-Uni. Le rythme a été plus lent dans la plupart des pays, et en Turquie ce pourcentage a baissé.

De 1998 à 2005, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de plus de 50 % au Canada, en Nouvelle-Zélande, en République tchèque, en Hongrie, en Islande, en Suède, au Pays-Bas ainsi qu'au Japon et en Corée. Au Japon, par exemple, ce nombre est passé d'environ 40 000 en 1990 à environ 60 000 en 2000, puis a augmenté de manière spectaculaire pour passer à plus de 125 000 en 2005.

La plupart des administrations nationales mais aussi l'UNESCO, l'OCDE et Eurostat, ont de tout temps collecté des données sur les étudiants étrangers, bien qu'elles aient récemment cherché de nouvelles façons de suivre la fréquence et les flux des étudiants mobiles (depuis *Regards sur l'éducation 2006*). Jusqu'à une époque récente, le nombre d'étudiants étrangers différait sensiblement du nombre d'étudiants mobiles, notamment à trois égards (voir Kelo, Teichler et Wächter, 2006) :

- Un grand nombre d'étudiants vivaient et apprenaient dans le pays d'étude avant de s'inscrire dans l'enseignement tertiaire.
- Les étudiants faisant des études à l'étranger de façon provisoire (par exemple, dans le cadre de programmes d'échanges, du programme ERASMUS), la plupart du temps pour six mois ou un an, ne sont que partiellement voire pas du tout pris en compte dans les statistiques sur les étudiants étrangers d'un grand nombre de pays.
- Les étudiants retournant dans leur pays de citoyenneté pour y faire des études sont comptabilisés dans les statistiques de la plupart des pays comme des étudiants nationaux, bien qu'ils soient en fait aussi « mobiles » que la majorité des étudiants étrangers.

Une étude récente de plusieurs pays européens pour lesquels on dispose de données plus affinées (Kelo, Teichler et Wächter, 2006) illustre les différences résultant de ces distinctions. Le tableau 5.6 fournit des données sur le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Suisse. Selon la définition utilisée, les chiffres sur les étudiants étrangers et les étudiants

Tableau 5.5. **Pourcentage d'étudiants étrangers dans l'ensemble de la population étudiante de certains pays de l'OCDE, 1998 et 2005**

	1998	2005
<b>Europe occidentale</b>		
Autriche	11.5	14.1
Danemark	6.0	11.7
Finlande	1.7	2.8
France <sup>1</sup>	7.3	10.8
Allemagne	8.2	11.5
Irlande <sup>1</sup>	4.8	6.9
Italie	1.2	2.2
Norvège	3.2	4.8
Espagne	1.7	2.5
Suède	4.5	9.2
Suisse	15.9	18.4
Turquie	1.3	0.9
Royaume-Uni	10.8	17.3
<b>Europe centrale et Europe orientale</b>		
République tchèque	1.9	5.5
Hongrie	2.6	3.1
Pologne	0.5	0.5
<b>Autres pays</b>		
Australie	12.6	20.6
Japon	1.4	3.1
États-Unis <sup>1</sup>	3.2	3.4

1. Étudiants internationaux en 2005.

Source : OCDE (2007), *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*, Paris.

mobiles peuvent varier d'environ un tiers et l'écart pourrait être plus important si l'on prend en compte tous les étudiants provisoirement mobiles.

Depuis 2005, les agences qui collectent les statistiques internationales encouragent tous les pays à collecter des statistiques sur la mobilité en plus des statistiques sur les étudiants étrangers (UNESCO-ISU, OCDE et Eurostat, 2005). Toutefois, elles ne comptabilisent pas les étudiants inscrits pour des études dans un autre pays pour moins d'un semestre<sup>1</sup>.

Pour ce qui est des taux d'admission, des taux d'inscription et des taux d'obtention de diplôme, les informations disponibles donnent à penser que l'effet de la mobilité sur les effectifs globaux est un peu moindre que ne le laissent penser les statistiques sur les étudiants étrangers. La mobilité varie sensiblement d'un pays à l'autre mais elle est particulièrement prononcée dans les pays où un grand nombre d'étrangers vivent et

Tableau 5.6. **Pourcentage d'étudiants étrangers et d'étudiants mobiles en Allemagne, Suisse et Royaume-Uni, 2003**

	Allemagne	Suisse	Royaume-Uni
a. Étudiants étrangers mobiles	8.5	14.1	13.0
b. Résidents mobiles	1.5	2.0	0.6
Total étudiants mobiles (a, b)	10.0	16.1	13.6
c. Étudiants étrangers non mobiles	3.4	5.4	4.6
Total étudiants étrangers (a, c)	11.9	19.5	17.6

Source : Basé sur M. Kelo, U. Teichler et B. Wächter (2006).

apprennent avant de s'inscrire dans l'enseignement tertiaire sans devenir citoyens de ce pays et où le degré de mobilité interne temporaire n'est pas très élevé.

#### 5.4. Les extrants de l'enseignement tertiaire

Les données sur les effectifs d'étudiants sont souvent considérées à tort comme une indication d'évolution vers une société à niveau d'instruction élevé. Bien souvent, les taux d'admission font presque figure de projections des extrants de l'enseignement tertiaire. Toutefois, selon les « règles du jeu », en Europe on considère habituellement que les étudiants ont atteint l'enseignement tertiaire que s'ils terminent avec succès un programme d'études et obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. De manière générale, l'Europe occidentale a atteint un niveau « d'enseignement tertiaire universel », pour reprendre la terminologie de Martin Trow, mais cela ne signifie pas qu'elle a atteint un taux « universel » d'obtention de diplôme.

##### **Taux de réussite**

L'OCDE calcule les taux de réussite, ou « taux de survie », en comparant le nombre de diplômés d'une année donnée au nombre d'admissions nouvelles quelques années plus tôt. Comme ces calculs n'ont pas été faits régulièrement, il n'est pas possible d'effectuer une analyse des tendances.

Selon l'OCDE, le taux moyen de survie pour tous les pays membres de l'OCDE était en 2004 de 71 % dans l'enseignement tertiaire de type A et de 67 % dans l'enseignement tertiaire de type B. Ce taux variait sensiblement d'un pays à l'autre. Dans l'enseignement tertiaire de type A, les taux de survie les plus élevés d'Europe ont été enregistrés en Irlande (83 %); et c'est au Japon (91 %) que ce taux a été le plus élevé.

##### **Taux d'obtention de diplôme**

Selon les statistiques de l'OCDE, le taux d'obtention de diplômes de l'enseignement tertiaire est passé de 35 % en 1994 à 41 % en 2005 dans 13 pays membres d'Europe occidentale pour lesquels des données sont disponibles. Le taux annuel d'augmentation a été de près de 3 % et a correspondu chaque année à environ 1 % du groupe d'âge.

La baisse d'un taux moyen d'obtention de diplômes non universitaires de 17 % en 1994 à un taux d'obtention de diplômes de l'enseignement tertiaire de type B de 11 % est due à la valorisation des grands domaines de l'enseignement supérieur non universitaire et donc à des changements de catégorie. Alors que, en 1994, l'OCDE classait dans l'enseignement tertiaire non universitaire les programmes équivalant au niveau licence proposés par des établissements d'enseignement supérieur non universitaire, elle les présentait récemment comme des programmes d'enseignement tertiaire de type A.

Selon le tableau 5.7, en 1994 les taux d'obtention de diplôme dans les pays d'Europe occidentale membres de l'OCDE s'échelonnaient entre 14 % et 70 %. En 2005, ils s'échelonnaient entre 28 % et 62 %. Si la forte baisse observée en Norvège est due à l'évidence aux changements intervenus au niveau des définitions et de la collecte de données, les informations laissent à penser que le fossé entre les pays s'est en fait resserré en raison du « rattrapage » observé dans des pays qui avaient auparavant un faible taux d'obtention de diplôme.



Tableau 5.7. **Taux d'obtention de diplôme dans certains pays de l'OCDE, 1994 et 2005**

En pourcentage du groupe d'âge correspondant

	1994			2005		
	Tertiaire non universitaire	Tertiaire universitaire	Total	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A	Total
<b>Europe occidentale</b>						
Autriche	5	9	14	8	20	28
Danemark	9	26	35	10	46	56
Finlande	25	21	46	0	47	48
France <sup>1</sup>	25	14	39	19	27	45
Allemagne	11	13	24	11	20	31
Irlande	14	23	37	24	38	62
Italie	9	11	20	m	41	m
Norvège	47	23	70	2	41	42
Espagne	1	21	22	17	33	50
Suède	12	13	25	5	38	42
Suisse	25	9	33	9	27	35
Turquie	2	7	9	m	11	m
Royaume-Uni	25	27	52	17	39	57
<b>Europe centrale et Europe orientale</b>						
République tchèque	5	14	19	6	25	31
Hongrie	m	14	m	4	36	40
<b>Autres pays</b>						
Japon	28	23	52	27	36	63
États-Unis	22	32	54	10	34	44

1. 2003 au lieu de 2005.

m = manquant.

Source : OCDE (1996, 2005 et 2007), *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*.

Le tableau 5.7 montre en outre qu'au Japon le taux d'obtention de diplôme a progressé moyennement sur la période étudiée. Aux États-Unis, la baisse est due principalement à une modification du mode de calcul.

À l'évidence, l'augmentation annuelle moyenne du taux d'obtention de diplôme a varié sensiblement d'un pays européen à l'autre; dans certains, elle a été quasiment nulle et dans d'autres elle a été de 2 ou 3 %, tandis qu'en Autriche, au Danemark, en Espagne, en Irlande et en Suède elle dépassait les 5 %.

En résumé, il n'est pas surprenant qu'en Europe occidentale les taux d'obtention de diplôme aient augmenté parallèlement aux taux d'admission avec quelques années de retard. On peut prédire sans risque qu'ils continueront d'augmenter dans un proche avenir. Là encore, les variations sont notoires. Dans l'ensemble, les données disponibles sur l'évolution des taux d'obtention de diplôme doivent être considérées avec plus de prudence que les données relatives aux taux d'admission car les variations substantielles des taux d'obtention de diplôme dans certains pays doivent s'interpréter comme le résultat des changements intervenus au niveau des définitions et du système de collecte de données plutôt que comme des informations valides sur les tendances.

### **Pourcentage de diplômés du supérieur dans la population**

Les taux annuels d'obtention de diplôme affectent le niveau d'instruction de la population d'âge actif sur une période d'une quarantaine d'années. Au début de la période observée, c'est-à-dire au début des années 90, les personnes qui avaient obtenu un

diplôme de l'enseignement tertiaire pendant la Seconde Guerre mondiale ou peu après arrivaient à l'âge normal de la retraite. Comme dans l'intervalle l'enseignement tertiaire s'est considérablement développé, le pourcentage de la population adulte, définie dans la plupart des études sur le niveau d'instruction comme la population ayant entre 25 et 64 ans, diplômée de l'enseignement tertiaire était sensiblement inférieur au pourcentage des diplômés récents de ce groupe d'âge.

En 1992, 16 % en moyenne de la population adulte des pays d'Europe occidentale membres de l'OCDE pour lesquels des informations étaient disponibles était diplômée de l'enseignement tertiaire. En 2005, ce pourcentage était de plus de 24 %. Ainsi, le taux de croissance annuel était d'environ 3.4 % et le pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire augmentait de plus de 0.6 points de pourcentage par an.

Le tableau 5.8 ne contient aucune information de tendance pour les pays d'Europe centrale et orientale membres de l'OCDE mais les statistiques sur les inscriptions

**Tableau 5.8. Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans diplômée de l'enseignement tertiaire dans certains pays de l'OCDE, 1992 et 2005**

	1992			2005		
	Tertiaire non universitaire	Tertiaire universitaire	Total	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A	Total
<b>Europe occidentale</b>						
Autriche	7	7	7	9	9	18
Belgique	11	9	20	17	13	31
Danemark	6	13	19	8	26	33
Finlande	8	10	18	17	17	34
France	6	10	16	10	14	24
Allemagne	10	12	22	10	14	23
Grèce <sup>1</sup>	3	10	13	7	14	21
Irlande	9	8	17	11	18	29
Italie	m	6	6	1	12	12
Pays-Bas	m	21	21	2	28	29
Norvège	13	12	25	2	30	32
Portugal <sup>1</sup>	2	5	7	x	12	12
Espagne	3	10	13	8	19	28
Suède	12	12	24	9	21	30
Suisse	13	8	21	10	17	26
Turquie	m	5	5	x	10	10
Royaume-Uni	8	11	19	9	15	23
<b>Europe centrale et Europe orientale</b>						
République tchèque	m	m	m	x	13	13
Hongrie	m	m	m	m	17	m
Pologne	m	m	m	x	17	17
République slovaque	m	m	m	1	13	13
<b>Autres pays</b>						
Australie	11	12	23	9	23	32
Canada	26	15	41	23	23	46
Japon	m	m	m	18	22	40
États-Unis	7	24	31	9	28	38

1. 1991 au lieu de 1992.

m = manquant.

x = inclus ailleurs.

Note : La catégorie A inclut l'enseignement tertiaire de type B pour le Portugal, la Turquie, la République tchèque et la République slovaque.

Source : OCDE (1994, 2005 et 2007), *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*.

suggèrent une certaine croissance et une augmentation probable dans un proche avenir. Au contraire, dans certains pays non européens membres de l'OCDE la courbe représentant la proportion de la population adulte ayant suivi une formation d'enseignement tertiaire a eu tendance à s'aplatir.

En 2005, le pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire dans les pays de l'OCDE était de 19 % dans le groupe d'âge 55-64 ans et de 32 % dans le groupe d'âge 25-34 ans. Les données disponibles donnent donc à penser que la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population adulte va augmenter d'environ 0.4 % au cours des prochaines décennies, autrement dit légèrement moins qu'au cours des décennies précédentes. Le Canada, le Japon et la Corée sont les premiers pays dans lesquels le pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire dans le groupe d'âge 25-34 ans a dépassé les 50 % (54 %, 53 % et 51 % en 2005, respectivement). Si les tendances récentes se poursuivent, 50 % du groupe d'âge 25-64 ans dans les pays de l'OCDE pourrait être diplômé de l'enseignement tertiaire avant 2020.

Le tableau 5.8 montre d'énormes disparités entre les pays. Dans les pays d'Europe occidentale membres de l'OCDE, le pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire en 1992 s'échelonnait entre 5 % et 25 %. En 2005, il s'échelonnait entre 10 % et 34 %. Dans l'avenir, ces disparités vont probablement s'atténuer encore.

Le tassement modéré des taux d'instruction est dû au fait que les taux d'obtention de diplôme progressent généralement plus dans les pays qui partent de niveaux relativement bas. Il s'agit, dans une certaine mesure, d'un processus de « rattrapage ». Mais, globalement, les différences de proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population des pays d'Europe occidentale sont restées si frappantes qu'on se demande pourquoi le débat sur l'impact de l'expansion sur l'emploi et le travail des diplômés est tant similaire dans ces pays.

## 5.5. Au-delà de l'enseignement tertiaire : résultats

L'expansion de l'enseignement tertiaire devrait avoir un impact considérable dans un grand nombre de domaines. Il est indispensable pour faire progresser le savoir dans la société; il participe à la culture et on espère qu'il contribuera à réduire les inégalités de chances. En outre, les politiques en faveur de l'élargissement de l'enseignement supérieur dans les années 50 n'auraient certainement pas été votées si l'on ne s'était pas attendu à ce qu'un relèvement du niveau d'instruction soit, en règle générale, bénéfique pour le travail et l'emploi des diplômés et globalement pour la croissance économique.

Depuis sa création dans les années 50, l'OCDE n'a cessé de souligner les liens existant entre le développement de l'éducation, les carrières des diplômés et la croissance économique. En conséquence, dans sa compilation de données sur l'éducation, l'OCDE ne s'est pas limitée aux statistiques sur l'éducation mais les a complétées de statistiques sur l'emploi et de statistiques économiques pour démontrer les résultats de l'éducation. Deux indicateurs sur la relation entre l'éducation et l'emploi sont souvent utilisés : il s'agit des différences en termes de chômage et de revenus en fonction du niveau d'instruction.

### **Taux de chômage**

Dans les pays d'Europe occidentale membres de l'OCDE, le taux de chômage moyen des diplômés de l'enseignement non universitaire/tertiaire de type B était de 4.7 % en 1992

Tableau 5.9. **Taux de chômage des diplômés de l'enseignement tertiaire dans certains pays de l'OCDE, 1992 et 2005**

Pourcentage

	1992			2005 <sup>1</sup>		
	Tertiaire non universitaire	Tertiaire universitaire	Total	Tertiaire de type B	Tertiaire de type A	Total
<b>Europe occidentale</b>						
Autriche	m	1.3	3.6	m	3.3	4.3
Belgique	2.3	2.2	7.8	3.5	4	7.1
Danemark	5.8	4.8	10.6	3.9	3.6	4.3
Finlande	5.7	3.4	11.4	4.9	4	6.8
France	4.6	4.4	8.8	5.3	6.4	8.4
Allemagne	4.5	3.7	6.2	5.9	5.3	10.8
Irlande	5.8	3.3	13.5	2.2	1.8	3.6
Italie	m	6.0	7.4	8.5	5.6	6.3
Pays-Bas	m	3.9	5.6	2.2	2.9	4.1
Norvège	2.8	1.8	4.6	0.7	2.3	3.5
Espagne	12.5	9.9	14.7	6.5	6.1	7.8
Suède	2.3	2.0	3.8	4.5	4.5	5.9
Suisse	2.3	3.0	2.5	1.9	3.1	3.8
Turquie	m	4.1	5.2	x	6.9	8.5
Royaume-Uni	3.3	3.6	8.4	1.9	2.1	3.4
<b>Europe centrale et Europe orientale</b>						
République tchèque	m	m	m	x	2.0	6.9
Hongrie	m	m	m	1.8	2.3	6.2
Pologne	m	m	m	x	6.2	15.6
République slovaque	m	m	m	7.8	4.2	14.3
<b>Autres pays</b>						
Australie	5.7	4.4	8.8	2.9	2.4	4.0
Canada	9.0	5.2	10.0	4.8	4.4	5.7
Japon	m	m	m	3.8	2.7	4.2
États-Unis	4.6	2.9	6.6	3.6	2.3	4.4

1. Moyenne hommes et femmes.

m = manquant.

x = inclus ailleurs.

Note : La catégorie A inclut l'enseignement tertiaire de type B pour la Turquie, la République tchèque et la Pologne.

Source : OCDE (2004, 2005 et 2007), *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*.

et de 6.1 % en 2005. Pour les diplômés de l'enseignement universitaire/tertiaire de type A, il était de 4.1 % en 1992 et de 3.9 % en 2005.

Comme le montre le tableau 5.9, dans tous les pays membres présentés, les taux de chômage des diplômés de l'université (1992) et des diplômés de l'enseignement tertiaire de type A (2005) étaient la plupart du temps inférieurs aux taux de chômage des diplômés de l'enseignement tertiaire non universitaire ou de l'enseignement tertiaire de type B.

Aussi, le taux de chômage global dans les pays d'Europe occidentale était de 7.6 % en 1992 et de 5.9 % en 2005. Ainsi, en moyenne, les diplômés de l'enseignement tertiaire avaient un avantage en termes de risque de chômage mais cet avantage a généralement diminué. En Europe centrale et orientale, l'avantage a été particulièrement prononcé en 2005, mais il était marginal pour les diplômés de l'enseignement tertiaire au Danemark et en Suisse.

### Rémunération relative

En moyenne, dans les pays d'Europe occidentale membres de l'OCDE pour lesquels des informations sont disponibles, la rémunération relative des diplômés de l'enseignement tertiaire (100 = 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement secondaire) n'a pas changé entre le début des années 90 et ces dernières années :

- Les hommes diplômés de l'enseignement non universitaire/tertiaire de type B avaient une rémunération égale à 123 % en 1992 et 122 % en 2005 de celle des hommes n'étant pas allés au-delà du 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement secondaire. Les femmes diplômées de l'enseignement non universitaire/tertiaire de type B avaient une rémunération égale à 129 % en 1992 et 125 % en 2005.
- Les hommes (157 % en 1992 et 155 % en 2005) et les femmes (156 % en 1992 et 153 % en 2005) diplômés de l'enseignement universitaire/tertiaire de type A gagnaient en moyenne environ 50 % de plus que des personnes diplômées du 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement secondaire.

Le tableau 5.10 montre que, en comparaison avec les diplômés de l'enseignement non-tertiaire et ceux de l'enseignement tertiaire de type B, notamment en Hongrie mais aussi aux États-Unis où l'avantage a nettement progressé récemment, les diplômés de l'enseignement tertiaire de type A ont un avantage bien supérieur en termes de revenus.

Tableau 5.10. **Rémunération relative des diplômés par sexe dans certains pays de l'OCDE, 1992 et 2005**

100 = 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement secondaire et postsecondaire non-tertiaire (population âgée de 25 à 64 ans)

	Hommes				Femmes			
	Tertiaire non universitaire	Tertiaire de type B	Tertiaire universitaire	Tertiaire de type A	Tertiaire non universitaire	Tertiaire de type B	Tertiaire universitaire	Tertiaire de type A
	1992	2005	1992	2005	1992	2005	1992	2005
<b>Europe occidentale</b>								
Belgique	115	117	149	153	137	127	164	155
Danemark	110	113	146	141	111	115	135	128
Finlande	132	131	192	180	132	129	176	165
France	127	129	174	167	131	130	142	152
Allemagne	116	128	170	159	114	117	175	161
Italie	–	–	134	183	–	–	116	134
Pays-Bas <sup>1</sup>	–	–	132	143	–	–	147	155
Norvège	131	143	165	139	131	148	157	141
Espagne	–	107	138	144	–	97	149	156
Suède	118	107	160	145	119	114	156	133
Suisse	127	123	152	149	126	131	152	158
Royaume-Uni	121	117	171	152	156	141	206	200
<b>Europe centrale et Europe orientale</b>								
Hongrie	m	138	m	253	m	131	m	188
<b>Autres pays</b>								
Australie	121	115	158	143	124	120	175	156
Canada	107	111	162	169	116	120	174	176
États-Unis	120	117	164	194	130	122	170	173

1. 2003 au lieu de 2005.

m = manquant.

Source : OCDE (1994, 2005 et 2007), *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*.

En résumé, les deux indicateurs ne suggèrent pas de changements majeurs récents dans les résultats de l'enseignement tertiaire sur le marché du travail. Par le passé, certains observateurs prédisaient que ces résultats allaient baisser par le jeu naturel de la massification de l'enseignement tertiaire. Mais deux arguments relatifs aux raisons qui pousseraient le marché du travail à continuer à récompenser l'enseignement tertiaire sont devenus très populaires. Premièrement, plus l'enseignement tertiaire se développe, plus la proportion de personnes exposées au risque d'exclusion sociale car elles n'ont pas suivi un enseignement tertiaire et présentent un déficit d'employabilité, s'accroît. Deuxièmement, nombreux sont ceux qui présument que l'enseignement tertiaire s'est considérablement diversifié au cours de son expansion et que le système d'emploi récompense les diplômés de l'enseignement tertiaire plus inégalement qu'auparavant de sorte que les étudiants choisissent les domaines, les programmes, les établissements et les secteurs les plus récompensés.

## 5.6. Conclusion

Dans le monde, l'expansion a été une caractéristique plus ou moins régulière de l'enseignement tertiaire au cours des dernières décennies. En Europe occidentale et dans d'autres pays très développés, cette tendance a été largement jugée bénéfique pour la croissance économique en général, pour la rémunération par le marché du travail de ceux qui y participent, pour la réduction des inégalités de chances et pour l'enrichissement culturel général. Cependant, des voix se sont élevées pour faire état de tensions et de promesses non tenues, pour exprimer la crainte d'une « suréducation », enfin et surtout pour dire que cette expansion pourrait cesser. Mais, dans *Redéfinir l'enseignement tertiaire* (1998) l'OCDE a souligné que l'expansion de l'enseignement tertiaire avait repris entre le milieu des années 80 et le début des années 90 et cite des prévisions selon lesquelles au XXI<sup>e</sup> siècle pratiquement tout un chacun pourrait fréquenter l'enseignement tertiaire.

L'objectif de ce chapitre était d'apporter des éclaircissements sur l'évolution des effectifs d'étudiants entre le début des années 90 et le début du XXI<sup>e</sup> siècle en Europe occidentale et dans quelques autres pays très développés. Les auteurs se sont appuyés sur des données statistiques compilées par l'OCDE et quelques autres sources. Comme ces données sont souvent loin d'être idéales, ils ont également commenté les sources de ces données.

Entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le milieu des années 70, la progression des taux d'admission dans l'enseignement tertiaire a été généralement élevée dans les pays d'Europe occidentale et autres pays membres de l'OCDE. Entre le milieu des années 70 et le milieu des années 80, elle a été modérée; elle a ensuite repris quelque peu mais à un rythme moindre qu'avant le milieu des années 70. L'analyse présentée ici montre que l'évolution de la fin des années 80 s'est poursuivie jusqu'à la date des données les plus récentes. En fait, le taux moyen d'admission dans les pays d'Europe occidentale pour lesquels des données sont disponibles est passé de 38 % à 62 %. Dans l'ensemble, le taux d'admission dans les pays membres de l'OCDE a été supérieur à 50 % à la fin des années 90 évoluant ainsi, selon la définition bien connue de Trow, vers un enseignement tertiaire « universel ».

C'est dans les pays qui ont connu le plus tardivement un élargissement de l'accès à l'enseignement que les taux d'admission ont progressé le plus fortement ces dernières années. Dans l'ensemble, on a observé une atténuation des disparités de fréquentation de

l'enseignement tertiaire entre les différents pays de l'OCDE, mais ces disparités demeurent importantes. Dans un grand nombre de pays de l'OCDE, plus de 70 % du groupe d'âge concerné s'engage dans une forme d'enseignement tertiaire, alors que dans beaucoup d'autres ce pourcentage est demeuré inférieur à 50 %.

Une analyse détaillée des différents schémas et des facteurs sous-jacents montre que, dans certains pays d'Europe occidentale, l'augmentation des taux moyens d'admission dans l'enseignement tertiaire résulte principalement de la valorisation des établissements de formation et d'enseignement professionnels en établissements d'enseignement tertiaire alors que dans d'autres elle est due à la croissance des institutions et des programmes d'enseignement tertiaire. Les taux d'admission ont augmenté plus vite que les chiffres des effectifs du fait essentiellement d'une croissance relative du nombre d'étudiants dans les programmes de cycle court. En outre, la diminution des cohortes d'âge n'a été que marginale en Europe occidentale, comme le met en relief l'exemple contraire du Japon, et cette baisse marginale a été clairement compensée par une augmentation des taux d'admission. Enfin, la plus grande mobilité des étudiants n'explique que dans certaines limites l'expansion récente de l'enseignement tertiaire en Europe occidentale.

Les statistiques disponibles sur la composition institutionnelle des effectifs d'étudiants soulignent l'évolution continue vers la valorisation. Mais le pourcentage d'étudiants inscrits dans des programmes relativement courts semble avoir augmenté récemment en Europe occidentale. Les définitions de la composition institutionnelle utilisées dans les statistiques présentées ont souvent changé au fil du temps. La valorisation a été très répandue : par exemple, les effectifs de l'enseignement tertiaire de type B diminuent dans certains pays par suite de la valorisation en enseignement tertiaire de type A ou augmentent dans d'autres par suite de la valorisation de la formation professionnelle en enseignement tertiaire de type B. Malheureusement, les statistiques disponibles ne permettent pas d'apporter des éclaircissements sur l'impact du processus de Bologne, c'est-à-dire sur l'évolution du nombre d'étudiants dans les programmes de licence et les programmes de maîtrise.

Pour ce qui est de la composition sociobiographique des étudiants, les statistiques disponibles fournissent des informations relativement limitées. Elles sont particulièrement utiles pour ce qui concerne la répartition par sexe et l'intérêt croissant du public pour la mobilité des étudiants semble conduire à une amélioration progressive des méthodes dans ce domaine.

Depuis le début des années 90, la proportion d'étudiants étrangers est passée de 4 % à 7 % en moyenne dans les pays européens membres de l'OCDE. Mais, dans la plupart des pays de l'OCDE, l'augmentation nette des effectifs étrangers (c'est-à-dire l'excédent du nombre des étudiants étrangers sur le nombre des nationaux faisant des études à l'étranger) est restée un facteur relativement faible de l'expansion globale. Ironie du sort, plus la mobilité augmente, plus la validité des statistiques sur les étudiants étrangers comme indicateur de la mobilité diminue. Les informations disponibles donnent à penser que la différence entre les statistiques valables sur la mobilité des étudiants, autrement dit sur les étudiants partant faire des études à l'étranger, et les statistiques sur le nombre des étudiants étrangers en Europe occidentale est de 33 % voire davantage.

Les données sur les extrants de l'enseignement tertiaire ne diffèrent pas sensiblement des données sur les admissions du fait uniquement du décalage dans le processus

d'expansion. Le rôle des abandons est absolument prépondérant. Le taux moyen de « réussite » ou « de survie » en Europe occidentale est de l'ordre de 70 %.

En fait, dans les pays d'Europe occidentale membres de l'OCDE, les taux d'obtention de diplôme sont passés d'un peu plus de 30 % en moyenne au début des années 90 à 45 % en 2005 et la proportion des diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population est passée de 16 % en 1992 à plus de 24 % en 2005. Ces taux ont été inférieurs dans les pays d'Europe centrale et orientale et supérieurs en moyenne dans les pays non européens membres de l'OCDE. Si les tendances actuelles persistent, il faudra plusieurs décennies pour atteindre un niveau de 50 % de diplômés de l'enseignement tertiaire dans la population adulte.

Les données sur l'évolution du marché du travail depuis le début des années 90 laissent à penser que les diplômés de l'enseignement tertiaire ont perdu une partie de leurs avantages en termes de faible risque de chômage mais que leur avantage en termes de rémunération est demeuré en moyenne inchangé en Europe occidentale. Il est difficile de tirer de ces observations des conclusions pour l'avenir.

Les données sur l'évolution des effectifs, la composition institutionnelle et sociobiographique des étudiants, les extrants de l'enseignement tertiaire et les résultats sur le marché du travail continueront certainement à fournir une base d'informations intéressantes pour les universitaires qui analysent l'enseignement tertiaire et pour les praticiens impliqués dans l'enseignement tertiaire. La publication *Regards sur l'éducation* de l'OCDE y gagnerait certainement en qualité si elle incorporait de façon plus systématique davantage de données chronologiques et si les organisations internationales qui collectent des données sur l'éducation continuaient de s'employer à persuader les agences nationales responsables d'élargir le champ de la collecte de données, la qualité et la validité des données et leur compatibilité internationale.

S'il est difficile de tirer d'informations sur un passé récent des conclusions sur le développement futur de l'enseignement tertiaire, les politiques et les tendances actuelles de l'enseignement tertiaire en Europe donnent à penser que les taux d'admission et la valorisation vont continuer à progresser et qu'une structure plus ou moins commune des programmes d'études et des diplômes va très probablement nécessiter l'établissement de nouvelles catégories statistiques.

Les évolutions démographiques mais aussi les effets globaux de la mobilité des étudiants feront l'objet d'une attention accrue. Parallèlement, on s'intéressera de plus près au débat public sur les questions qui ne sont pas bien couvertes par les statistiques publiques. Ces questions sont les différences de qualité et de renommée des différents établissements, départements et programmes et les différences de composition institutionnelle mais aussi la relation existant entre l'expansion de l'enseignement tertiaire et l'exclusion sociale d'une proportion croissante de personnes n'ayant pas suivi un enseignement tertiaire. Néanmoins, les statistiques officielles continueront certainement à fournir des informations précieuses pour la compréhension de la dynamique de l'enseignement tertiaire.

## Note

1. Cette définition a changé à maintes reprises ces dernières années; elle ne prend généralement pas en compte les étudiants inscrits dans un autre pays pour des études d'une durée maximum d'un an.



## Références

- Japon, ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (2004), *2003 White Paper on Education, Culture Sport, Science and Technology*, Tokyo.
- Kelo, M., U. Teichler et B. Wächter (éd.) (2006), *EURODATA : Student Mobility in European Higher Education*, Lemmens, Bonn.
- OCDE (1970/71), *Développement de l'enseignement supérieur 1950-67*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (1974), *Politiques de l'enseignement supérieur*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (1983), *Policies for Higher Education in the 1980s*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (1998), *Redéfinir l'enseignement tertiaire*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (diverses années), *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE/CERI (2005), « Selected Post-secondary OECD Data and Indicators », Éditions de l'OCDE, Paris, photocopié.
- Pellegrin, J.-P. (1974), « Évolution quantitative de l'enseignement postsecondaire 1960-1970 », *Vers un enseignement supérieur de masse : nouvelles tendances et options*, Éditions de l'OCDE, Paris, pp. 9-64.
- Trow, M. (1974), « Passage d'un enseignement supérieur d'élite à un enseignement supérieur de masse : les problèmes soulevés », *Politiques de l'enseignement supérieur*, Éditions de l'OCDE, Paris, pp. 71-134.
- UNESCO (1998), *L'enseignement supérieur dans le monde, statistiques : 1980-1995*, Paris.
- UNESCO, Institut de statistiques de l'UNESCO (2006), *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2006 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, Montréal.
- UNESCO, Institut de statistiques de l'UNESCO (2007), *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2007 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, Montréal.
- UNESCO-ISU, OCDE et EUROSTAT (2005), « UOE Data Collection Manual – 2005 Data Collection on Educational Systems », Éditions de l'OCDE, Paris, photocopié.
- Vincent-Lancrin, S. (2008), « L'inversion des inégalités entre les sexes dans l'enseignement supérieur : une tendance qui a de l'avenir », *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 – vol. 1 : Démographie*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- Yonezawa, A. et T. Kim (2008), « L'avenir de l'enseignement supérieur face à une décroissance de la population étudiante : enjeux pour les pouvoirs publics japonais et coréens », *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 – vol. 1 : Démographie*, Éditions de l'OCDE, Paris.

## Table des matières

<b>Résumé</b> .....	13
<b>Chapitre 1. Les prévisions démographiques de long terme sont-elles possibles ? Points de retournement et tendances</b>	
<i>par Hervé Le Bras</i> .....	19
1.1. Migrations externes : des points de retournement fréquents liés au politique ...	20
1.2. Fécondité : des points de retournement rares et durables .....	23
1.3. Mortalité : un point de retournement caché .....	32
1.4. Conclusions .....	39
Références .....	39
<b>Chapitre 2. Quel est l'impact de la démographie sur les systèmes d'enseignement supérieur ? Une approche prospective pour les pays de l'OCDE</b>	
<i>par Stéphan Vincent-Lancrin</i> .....	41
2.1. L'impact de la démographie sur les effectifs étudiants .....	42
2.2. Impact sur le budget de l'enseignement supérieur .....	53
2.3. Impact sur le taux d'encadrement (étudiants/enseignant) .....	60
2.4. Impact sur les besoins de recrutement d'enseignants .....	63
2.5. Impact sur le pourcentage de diplômés du supérieur dans la population .....	65
2.6. Quel avenir pour les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur ? .....	72
2.7. Les politiques d'enseignement supérieur face à la croissance ou à la réduction des effectifs étudiants .....	77
2.8. Résumé .....	91
Notes .....	92
Références .....	92
Annexe 2.A1. Projeter des effectifs étudiants : un modèle paramétrique .....	96
Annexe 2.A2. Tableaux supplémentaires .....	99
<b>Chapitre 3. Démographie et enseignement supérieur : impact sur la pyramide des âges du personnel et sur la formation de capital humain</b>	
<i>par Frans Willekens</i> .....	107
3.1. Introduction .....	108
3.2. Grandes tendances démographiques dans la zone de l'OCDE .....	108
3.3. Le vieillissement dans le secteur de l'enseignement supérieur .....	111
3.4. Évolution du capital humain et de l'enseignement supérieur dans la zone de l'OCDE, en Chine et en Inde .....	117
3.5. Conclusion .....	123

Notes .....	125
Références .....	125
Annexe 3.A1. Méthodologie .....	127
<b>Chapitre 4. Retour vers le futur ? Les professions universitaires au XXI<sup>e</sup> siècle</b>	
<i>par</i> Jürgen Enders et Christine Musselin .....	131
4.1. Introduction .....	132
4.2. Les mutations de la profession universitaire .....	134
4.3. Conclusions et perspectives .....	153
Notes .....	155
Références .....	157
<b>Chapitre 5. Évolution des effectifs d'étudiants et du taux d'obtention de diplômes dans la zone de l'OCDE : quels enseignements pouvons-nous tirer des statistiques internationales ?</b>	
<i>par</i> Ulrich Teichler et Sandra Bürger .....	161
5.1. Introduction .....	162
5.2. Évolution des effectifs .....	164
5.3. La composition du corps étudiant .....	170
5.4. Les extraits de l'enseignement tertiaire .....	176
5.5. Au-delà de l'enseignement tertiaire : résultats .....	179
5.6. Conclusion .....	182
Note .....	184
Références .....	185
<b>Chapitre 6. L'accès à l'enseignement postsecondaire aux États-Unis : situation passée et présente, perspectives futures</b>	
<i>par</i> Eugene Anderson et Bryan Cook .....	187
6.1. Introduction .....	188
6.2. Le processus d'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur .....	188
6.3. Élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur au-delà de la démographie ..	195
6.4. Les perspectives futures de l'enseignement supérieur aux États-Unis .....	201
6.5. Les défis du futur .....	206
6.6. Conclusion .....	211
Notes .....	212
Références .....	214
<b>Chapitre 7. L'avenir de l'enseignement supérieur face à une décroissance de la population étudiante : enjeux pour les pouvoirs publics japonais et coréens</b>	
<i>par</i> Akiyoshi Yonezawa et Terri Kim .....	217
7.1. Introduction .....	218
7.2. La voie vers un accès universel à l'enseignement supérieur .....	219
7.3. Déclin d'une population vieillissante et saturation des marchés étudiants traditionnels .....	222
7.4. Lier l'offre d'enseignement supérieur à la demande du marché du travail .....	224
7.5. L'avenir de l'enseignement supérieur : stratégies structurelles et défis .....	228
7.6. Coordonner un marché de l'enseignement supérieur en décroissance .....	232

7.7. Conclusion et implications pour les autres pays de l'OCDE . . . . .	236
Notes . . . . .	237
Références . . . . .	239
<b>Chapitre 8. L'adaptation de l'enseignement supérieur au handicap : évolutions, enjeux et perspectives</b>	
<i>par Serge Ebersold . . . . .</i>	241
8.1. Devenir une organisation apprenante en s'ouvrant au handicap . . . . .	243
8.2. Une ouverture à la diversité confrontée à plusieurs conceptions de l'inclusion . . . . .	252
8.3. Conclusion . . . . .	259
Notes . . . . .	260
Références . . . . .	261
<b>Chapitre 9. Immigration et accès à l'enseignement supérieur : intégration ou marginalisation ?</b>	
<i>par Francisco Marmolejo, Sean Manley-Casimir     et Stéphan Vincent-Lancrin . . . . .</i>	263
9.1. Introduction . . . . .	264
9.2. Courants migratoires et niveaux de formation . . . . .	265
9.3. Accès des migrants à l'enseignement supérieur : le cas des États-Unis et de la France . . . . .	274
9.4. Conclusion . . . . .	284
Notes . . . . .	286
Références . . . . .	286
<b>Chapitre 10. L'inversion des inégalités entre les sexes dans l'enseignement supérieur : une tendance qui a de l'avenir</b>	
<i>par Stéphan Vincent-Lancrin . . . . .</i>	291
10.1. Inégalités entre les sexes dans l'enseignement supérieur : l'évolution internationale . . . . .	292
10.2. Comment expliquer l'inversion des inégalités entre les sexes ? . . . . .	305
10.3. Quel avenir et quelle importance ont les inégalités entre les sexes dans l'enseignement supérieur ? . . . . .	315
10.4. Résumé et conclusion . . . . .	321
Notes . . . . .	322
Références . . . . .	323
<b>Liste des graphiques</b>	
1.1. Migrations observées de 1950 à 2005 et projetées jusqu'en 2050 dans quelques pays développés . . . . .	21
1.2. Migrations observées de 1950 à 2005 et projetées jusqu'en 2050 pour quelques grands pays en développement . . . . .	22
1.3. Reconstruction du solde migratoire des Pays-Bas à l'aide de régressions multiples utilisant des variables exogènes économiques ou politiques . . . . .	23
1.4. Indice conjoncturel de fécondité et âge moyen à la maternité des mères de moins de 30 ans (proxy de l'âge à la première maternité) de 1900 à 2000 en France . . . . .	24
1.5. Proportion de naissances hors mariage de 1900 à 2000 en France . . . . .	24

1.6. Proportion de naissances gémellaires en France de 1900 à 2000 . . . . .	25
1.7. Évolution de l'indice conjoncturel de fécondité dans quelques pays développés de 1950 à 2002 . . . . .	26
1.8. Comparaison de la fécondité de 23 pays de l'Union européenne (chacun est un point) en 1955-60 et 2000-05 (UE24 excepté Chypre) . . . . .	26
1.9. Variabilité de l'indice de fécondité de 23 pays de l'Union européenne de 1950 à 2002 (UE24 excepté Chypre) . . . . .	27
1.10. Indice conjoncturel de fécondité en 1955-60 et en 2000-05 dans les pays de l'Union européenne . . . . .	27
1.11. Évolution de l'indice conjoncturel de fécondité pour des groupes de pays voisins . . . . .	28
1.12. Comparaison de l'évolution de l'indice conjoncturel de fécondité en Allemagne de l'Est et de l'Ouest entre 1950 et 2000 . . . . .	30
1.13. Comparaison de l'évolution de l'indice conjoncturel de fécondité en Roumanie et en Bulgarie entre 1950 et 2000 . . . . .	31
1.14. Comparaison de l'évolution de l'indice conjoncturel de fécondité en Norvège, en Suède et au Danemark entre 1950 et 2000 . . . . .	32
1.15. Évolution de l'espérance de vie à la naissance en France de 1806 à 2000 . . . . .	33
1.16. Évolution de l'espérance de vie à 60 ans de 1806 à 2000 en France . . . . .	34
1.17. Évolution du risque de mortalité des femmes à différents âges (table de mortalité) sur différentes années entre 1806 et 1996 en France . . . . .	35
1.18. Ajustement des risques de mortalité par âge des femmes françaises en 1960 par une exponentielle . . . . .	36
1.19. Ajustements des tables de mortalité par des droites de Gompertz avant et après 1976 . . . . .	37
1.20. Évolution des deux paramètres des lois de Gompertz ajustant les risques de mortalité par âge . . . . .	38
2.1. Projections de la population de 18 à 24 ans en 2015 et 2025 . . . . .	43
2.2. Évolution des effectifs étudiants entre 2005 et 2025 selon les scénarios 1 et 2 . . . . .	48
2.3. Taille des cohortes des jeunes de 17 ans et effectifs étudiants selon les deux scénarios : évolution et projections par pays . . . . .	49
2.4. Croissance comparée du budget et des effectifs étudiants entre 2005 et 2025 dans le scénario 2 . . . . .	59
2.5. Taux d'encadrement en 2005 et taux d'encadrement de 2025 dans les deux scénarios si le nombre d'enseignants (EPT) restait au niveau de 2005 . . . . .	62
2.6. Âge moyen des enseignants dans l'enseignement supérieur . . . . .	64
2.7. Pourcentage de la population de 25 à 64 ans titulaire d'un diplôme du supérieur en 2005, et projections en 2025 suivant les tendances des 10, 20 et 30 dernières années . . . . .	68
2.8. Pourcentage de la population de 25 à 44 ans titulaire d'un diplôme du supérieur en 2005, et projections en 2025 suivant les tendances des 10, 20 et 30 dernières années . . . . .	69
2.9. Croissance projetée du nombre de diplômés du supérieur âgés de 25 à 64 ans . . . . .	70
2.10. Croissance projetée du nombre de diplômés du supérieur âgés de 25 à 44 ans . . . . .	70
2.11. Perte ou gain de part du stock de diplômés du supérieur de la zone OCDE âgés de 25 à 64 ans entre 2005 et les trois scénarios de 2025 . . . . .	71

2.12. Perte ou gain de part du stock de diplômés du supérieur de la zone OCDE âgés de 25 à 44 ans entre 2005 et les trois scénarios de 2025 . . . . .	71
2.13. Évolution de la sur- ou sous-représentation des étudiants appartenant aux différents quartiles de revenus aux États-Unis. . . . .	74
2.14. Expansion de l'enseignement supérieur et réduction des inégalités des chances : 3 exemples . . . . .	75
2.15. Évolution des rapports de chances de participer à l'enseignement supérieur entre personnes dont le père a un niveau élevé et celles dont le père a un niveau bas d'éducation . . . . .	77
2.16. Évolution des effectifs étudiants dans les secteurs public et privé . . . . .	81
2.17. Expansion et diversification des systèmes . . . . .	83
2.A1.1. Fonctions de distribution par âge du modèle . . . . .	97
3.1. Taux de fécondité global, sélection de régions du monde . . . . .	109
3.2. Espérance de vie à la naissance, sélection de régions du monde . . . . .	110
3.3. Population totale, sélection de régions du monde . . . . .	111
3.4. Composition par âge du personnel enseignant : scénario d'effectif constant . . . . .	112
3.5. Composition par âge du personnel enseignant : scénario d'effectif en déclin. . . . .	113
3.6. Composition par âge du personnel enseignant : scénario d'effectif en progression . . . . .	114
3.7. Nombre prédit de membres du personnel dans les universités japonaises, par groupe d'âge . . . . .	116
3.8. Nombre observé de membres du personnel dans les universités japonaises, par groupe d'âge . . . . .	117
3.9. États occupés par une cohorte de naissance, à des âges successifs, OCDE . . . . .	120
3.10. États occupés par une cohorte de naissance, à des âges successifs, Chine-Inde . . . . .	121
3.A1.1. Double distribution exponentielle . . . . .	128
3.A1.2. Taux de transition, zone de l'OCDE . . . . .	129
3.A1.3. Taux de transition, Chine . . . . .	129
4.1. Évolution des effectifs du personnel universitaire . . . . .	135
4.2. Pourcentage de femmes parmi le personnel universitaire total . . . . .	136
4.3. Répartition des professeurs par groupe d'âge. . . . .	137
6.1. Taux de croissance des groupes raciaux/ethniques aux États-Unis, 1980-2004. . . . .	189
6.2. Proportion des groupes sociaux/ethniques dans la population américaine, 2004 . . . . .	190
6.3. Étudiants de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle aux États-Unis, par origine raciale/ethnique et nationalité, automne 2006. . . . .	193
6.4. Évolution en pourcentage de la population américaine âgée de moins de 15 ans, par race/origine ethnique, 1980-2004 . . . . .	202
6.5. Estimations et projections de la population américaine âgée de 18 à 25 ans. . . . .	203
6.6. Estimations et projections de la population américaine. . . . .	204
6.7. Répartition effective et projection de la répartition des effectifs de l'enseignement postsecondaire aux États-Unis par race/groupe ethnique . . . . .	204
6.8. Crédits à l'enseignement par étudiant équivalent plein-temps (EPT). . . . .	207
6.9. Variations annuelles des montants affectés à l'éducation par EPT et des droits et des frais de scolarité dans les établissements de cycle long (États-Unis), 1982-2007 . . . . .	207

7.1. Estimation de tendances pour la population des 18-23 ans . . . . .	223
7.2. Ventilation des effectifs par sexe dans les universités d'enseignement sur quatre ans et les collèges préuniversitaires, Japon, 1955-2004 . . . . .	228
9.1. Pays comptabilisant le plus grand nombre de migrants étrangers . . . . .	266
9.2. Population immigrée . . . . .	266
9.3. Liste des 30 pays ayant reçu les transferts de fonds les plus importants. . . . .	269
10.1. Pourcentage de femmes parmi les étudiants dans l'enseignement supérieur . . . . .	295
10.2. Pourcentage de femmes dans les programmes de recherche avancée (CITE 6). . . . .	295
10.3. Pourcentage de femmes diplômées du supérieur en 1998, 2005 et projections . . . . .	298
10.4. Écart entre la proportion féminine et masculine de diplômés du supérieur dans la population par cohorte . . . . .	300
10.5. Indice de ségrégation sexuelle disciplinaire (8 catégories disciplinaires). . . . .	305
10.6. Indice de ségrégation sexuelle disciplinaire (23 catégories disciplinaires). . . . .	305

### Liste des tableaux

2.1. Quelles seraient les projections des effectifs étudiants du supérieur si les taux d'accès se figeaient au niveau de 2004 ? (scénario 1) . . . . .	46
2.2. Quelles seraient les projections des effectifs étudiants du supérieur si les tendances d'accroissement des taux d'accès continuaient? (scénario 2) . . . . .	47
2.3. Évolution des dépenses totales pour les établissements d'enseignement supérieur dans le scénario 1 ( <i>statu quo</i> ) . . . . .	54
2.4. Évolution des dépenses totales pour les établissements d'enseignement supérieur dans le scénario 2 (tendanciel) . . . . .	56
2.5. Évolution des dépenses publiques pour les établissements d'enseignement supérieur dans les scénarios 1 et 2. . . . .	57
2.6. Quelle serait l'évolution des dépenses totales et publiques pour les établissements d'enseignement supérieur si elles étaient seulement liées aux changements d'effectifs étudiants ? . . . . .	58
2.7. Évolution du taux d'encadrement (étudiants/enseignant) dans les scénarios 1 et 2 (CITE 5/6) . . . . .	61
2.8. Proportion de titulaires d'un diplôme du supérieur dans la population, 2005 et projections . . . . .	67
2.A2.1. Évolution de la population de 18 à 24 ans d'ici 2025 . . . . .	99
2.A2.2. Quelles seraient les projections des effectifs étudiants du supérieur (EPT) si les taux d'accès se figeaient au niveau de 2004 ? (scénario 1) . . . . .	100
2.A2.3. Quelles seraient les projections des effectifs étudiants du supérieur (EPT) si les tendances d'accroissement des taux d'accès continuaient ? (scénario 2) . . . . .	101
2.A2.4. Autres projections des dépenses totales pour les établissements d'enseignement supérieur dans le scénario 1 ( <i>statu quo</i> ) . . . . .	102
2.A2.5. Autres projections des dépenses totales pour les établissements d'enseignement supérieur dans le scénario 2 (tendanciel). . . . .	103
2.A2.6. Autres projections des dépenses publiques pour les établissements d'enseignement supérieur dans les scénarios 1 et 2, en pourcentage de toutes les dépenses publiques . . . . .	104

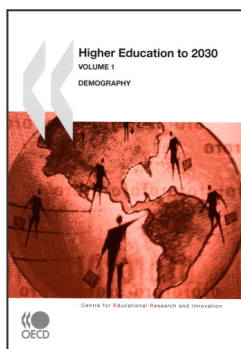
2.A2.7. Évolution des dépenses totales et publiques pour les établissements d'enseignement supérieur si elles étaient seulement liées aux changements d'effectifs étudiants . . . . .	105
3.1. Effectifs étudiants et personnel enseignant dans les universités japonaises . . . . .	115
3.2. Contribution future en termes de capital humain à niveau d'éducation tertiaire de la cohorte née entre 2000 et 2004 . . . . .	122
3.A1.1. Paramètres de la double distribution exponentielle . . . . .	128
3.A1.2. Paramètres de la double distribution exponentielle, OCDE . . . . .	128
3.A1.3. Paramètres de la double distribution exponentielle, Chine . . . . .	129
5.1. Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement tertiaire dans le monde, 1980-2006 . . . . .	166
5.2. Taux de croissance des effectifs à temps plein de l'enseignement tertiaire dans certains pays de l'OCDE, 1985, 1996 et 2006. . . . .	167
5.3. Taux d'admission dans l'enseignement tertiaire dans certains pays de l'OCDE, 1991 et 2005. . . . .	169
5.4. Taux d'admission dans l'enseignement tertiaire par sexe dans certains pays de l'OCDE, 1991 et 2005 . . . . .	173
5.5. Pourcentage d'étudiants étrangers dans l'ensemble de la population étudiante de certains pays de l'OCDE, 1998 et 2005. . . . .	175
5.6. Pourcentage d'étudiants étrangers et d'étudiants mobiles en Allemagne, Suisse et Royaume-Uni, 2003. . . . .	175
5.7. Taux d'obtention de diplôme dans certains pays de l'OCDE, 1994 et 2005 . . . . .	177
5.8. Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans diplômée de l'enseignement tertiaire dans certains pays de l'OCDE, 1992 et 2005 . . . . .	178
5.9. Taux de chômage des diplômés de l'enseignement tertiaire dans certains pays de l'OCDE, 1992 et 2005. . . . .	180
5.10. Rémunération relative des diplômés par sexe dans certains pays de l'OCDE, 1992 et 2005. . . . .	181
6.1. Population des 18-25 ans par race/ethnicité aux États-Unis, pour une sélection d'années sur la période 1980-2004 . . . . .	191
6.2. Inscriptions à la rentrée d'automne dans les établissements d'enseignement postsecondaire aux États-Unis par race/origine ethnique, sélection d'années sur la période 1980-2006 et projections jusqu'en 2015 . . . . .	191
6.3. Inscriptions des « undergraduate » dans les établissements d'enseignement postsecondaire américains par race/origine ethnique et par secteur, 2006 . . . . .	194
6.4. Effectifs d'étudiants de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle par type d'établissement, niveau de revenu et origine raciale/ethnique, 2003. . . . .	195
6.5. Pourcentage de diplômés de l'enseignement secondaire entrés dans l'enseignement postsecondaire, selon la date de fin d'étude de la cohorte . . . . .	195
7.1. Tendances démographiques en Corée et au Japon . . . . .	222
7.2. Taux annuel moyen de changement démographique, Corée et Japon. . . . .	223
7.3. Changements de la structure par âge de la population, Corée et Japon. . . . .	223
7.4. Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur, par âge, Corée . . . . .	225
7.5. Nombre et proportion d'administrations scolaires privées au Japon dans l'incapacité de couvrir leurs coûts de fonctionnement par leurs revenus annuels . . . . .	234



7.6. Dépenses au titre des établissements d'enseignement tertiaire en pourcentage du PIB et part des dépenses des ménages au titre de l'enseignement tertiaire dans les pays de l'OCDE. ....	235
9.1. Effectifs d'immigrés en situation irrégulière dans certains pays de l'OCDE, estimations. ....	267
9.2. Taille et composition de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE, par niveau de formation, 2003-04. ....	271
9.3. Taux de chômage et d'emploi des étrangers rapportés à ceux des autochtones, par niveau de formation, 2003-04. ....	272
9.4. États-Unis : taux d'abandon de l'enseignement scolaire des jeunes de 15 à 17 ans, nés à l'étranger, en 2000. ....	279
9.5. Analyse intergénérationnelle du niveau de formation des Américains d'origine mexicaine aux États-Unis (1989-90). ....	280
10.1. Pourcentage de femmes parmi les étudiants dans l'enseignement supérieur. ....	294
10.2. Pourcentage de femmes dans les différents secteurs d'enseignement supérieur et taille des secteurs. ....	296
10.3. Pourcentage de femmes diplômées du supérieur en 1998, 2005 et projections. ....	298
10.4. Différence entre le pourcentage de la population féminine et masculine ayant un diplôme d'enseignement supérieur, par groupe d'âge. ....	299
10.5. Répartition des hommes et des femmes diplômés entre les différentes disciplines et indice de ségrégation sexuelle disciplinaire. ....	302
10.6. Pourcentage de diplômés décernés à des femmes par discipline en 2005 (%F) et évolution des tendances entre 1998 et 2005 (%Δ). ....	304
10.7. Pourcentage d'élèves comptant obtenir un diplôme de niveau CITE 5A ou 6, selon le sexe (2003). ....	313
10.8. Pourcentage d'élèves comptant exercer une profession intellectuelle hautement qualifiée à l'âge de 30 ans, selon le sexe (2003). ....	314

### Liste des encadrés

2.1. Effet de retard des changements démographiques sur le nombre d'étudiants. ....	45
4.1. Un exemple inhabituel d'évolution d'un modèle de permanence vers un autre : l'Allemagne. ....	143
4.2. Le passage progressif à l'évaluation obligatoire en France. ....	149
7.1. Le système coréen d'enseignement supérieur. ....	220
9.1. Quelques définitions. ....	265
10.1. Changements dans la préparation scolaire et compétences non cognitives des filles aux États-Unis. ....	312



Extrait de :  
**Higher Education to 2030, Volume 1, Demography**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264040663-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

Teichler, Ulrich et Sandra Bürger (2008), « Évolution des effectifs d'étudiants et du taux d'obtention de diplômes dans la zone de l'OCDE : quels enseignements pouvons-nous tirer des statistiques internationales ? », dans OCDE, *Higher Education to 2030, Volume 1, Demography*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264040687-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).